Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-209-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

N° 2020-209

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Décembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 12 Décembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 34

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à Mme VERTÉ puis arrivée au point n° 2020-162), M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-175 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 3

M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme TEIXEIRA	qui a donné pouvoir à Mme VACHER
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à Mme PERRON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-209-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Absents : 2

M. GALIN, Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme PERRON est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : DIVERS
Inscription d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AFM TELETHON.
Délibération n° 2020-209

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que la crise sanitaire actuelle à cause de la COVID-19 impacte le quotidien de chaque citoyen,

Considérant qu'au-delà de l'impact sur la vie quotidienne en termes de travail, de pouvoir d'achat, de difficultés sanitaires et sociales croissantes, de pratiques associatives caritatives, culturelles ou sportives, la crise affecte lourdement les associations mais également leurs actions qui mobilisent et fédèrent habituellement autour de causes importantes pour soutenir la recherche, qu'il s'agisse du SIDACTION ou du TELETHON,

Considérant que, cette année, la mobilisation n'a pu avoir lieu et plus particulièrement, celle relative au TELETHON qui permet de soutenir la recherche pour de nombreux types de myopathies inflammatoires,

Considérant qu'habituellement, au-delà des actions des bénévoles, la Collectivité consacre, à cette action, une masse salariale importante et une structure technique et logistique souvent supérieure au montant des dons,

Ayant entendu son rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 37 VOIX POUR

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-209-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'inscrire le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2020 :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AFM TELETHON.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 12 Décembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-209-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE POPULATION, EDUCATION ET CITOYENNETE
DIRECTION DE LA JEUNESSE
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-209

Conseil Municipal du 12 Décembre 2020

RAPPORTEUR : *Madame le Maire*

OBJET : *XVIII -DIVERS*

1- Inscription d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AFM TELETHON.

En début de séance, après s'être entretenue avec Madame le Maire, Madame Nelly ROLAND a procédé à la lecture d'un vœu au nom du groupe « La force citoyenne et écologique de gauche » au sein de l'Assemblée Délibérante :

« La situation de crise sanitaire que nous vivons actuellement à cause de la COVID-19 impacte le quotidien de chaque citoyen et nous empêche d'agir pour le bien public, eu égard aux consignes sanitaires strictes qui nous sont fixées et qu'on se doit, en principe, de respecter. C'est dans ce contexte que je souhaite vous soumettre ce vœu.

En effet, au-delà de l'impact sur notre vie au quotidien en termes de travail, de pouvoir d'achat, de difficultés sanitaires et sociales croissantes, de pratiques associatives caritatives, culturelles ou sportives, cela affecte lourdement les associations mais également leurs actions qui nous mobilisent et nous fédèrent habituellement autour de causes importantes pour soutenir la recherche, qu'il s'agisse du SIDACTION ou du TELETHON.

Cette année, ces mobilisations n'ont pu avoir lieu et je pense plus particulièrement au TELETHON qui permet de soutenir la recherche pour de nombreux types de myopathies inflammatoires n'ayant pour l'instant pas de protocole ou de stratégie thérapeutique adaptés. Habituellement, au-delà des actions des bénévoles, la collectivité consacre, à cette action, une masse salariale importante et une structure technique et logistique souvent supérieure au montant des dons.

Je vous soumets donc, Madame le Maire, la demande de notre groupe pour qu'ensemble nous puissions décider d'une subvention exceptionnelle dont vous apprécierez le montant, au regard du coût de la masse salariale non mobilisée, attestant de l'engagement de la ville pour le soutien à la recherche, subvention que nous voterions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-209-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Au-delà de cela, sans vouloir être moraliste, les Elus de cette assemblée qui le souhaitent ou qui sont capacité de le faire pourraient, dès à présent, marquer leur engagement par un chèque, si modique soit-il, à l'AFM TELETHON. Je vous précise, de plus, que tout don génère une déduction fiscale amenuisant l'impact sur vos ressources.

Je m'engage également à solliciter les adhérents, à titre individuel, des associations dans lesquelles je suis membre et plus particulièrement l'association CSCV « Club sportif cyclotouriste Villepinte » fort active dans ce cadre-là pour l'organisation du loto et la participation financière constante de chacun (confection de gâteaux, achat de carte loto, enveloppes…).

En ces temps difficiles de crise sanitaire, soyons solidaire pour soutenir la recherche. »

CONCLUSION

Après lecture de ce vœu, il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de délibérer sur l'inscription du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2020 :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AFM TELETHON.